

Délibération

**Travaux de rapprochement avec la CCI La Rochelle,  
en vue de créer la CCI Charente-Maritime  
Autorisation du Président à mener les études et audits**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge réunie jeudi 21 novembre 2019, à Rochefort, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

**Vu le Code de Commerce, et notamment l'article L711-1**, qui stipule que « Les chambres de commerce et d'industrie territoriales sont créées par décret sur la base du schéma directeur mentionné au 2° de l'article L. 711-8. L'acte de création fixe la circonscription de la chambre et son siège ainsi que la chambre de commerce et d'industrie de région à laquelle elle est rattachée. Toute modification est opérée dans les mêmes formes. [...]

*Les chambres de commerce et d'industrie territoriales sont rattachées aux chambres de commerce et d'industrie de région. A l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de région autre que la région d'Ile-de-France ou à leur propre initiative, des chambres de commerce et d'industrie territoriales peuvent être réunies en une seule chambre territoriale dans le cadre des schémas directeurs mentionnés au 2° du même article L. 711-8. Elles disparaissent au sein de la nouvelle chambre territoriale ou peuvent devenir des délégations de la chambre territoriale nouvellement formée et ne disposent plus, dans ce cas, du statut d'établissement public. [...]*

**Vu le schéma directeur des CCI Nouvelle Aquitaine en vigueur**, adopté par l'Assemblée générale régionale du 30/11/2017, qui précise le « *PROCESSUS DE CREATION DE LA CCI CHARENTE-MARITIME. Les Présidents des CCI La Rochelle et Rochefort & Saintonge ont signé le 21 septembre 2017 à Rochefort, un accord de méthode en vue de la création de la CCI Charente-Maritime au terme de l'actuelle mandature en 2021 par rapprochement des CCI Rochefort & Saintonge et La Rochelle. Les CCI La Rochelle et Rochefort & Saintonge avaient respectivement approuvé cet accord de méthode lors de leur Assemblée Générale le 30 juin 2017 pour la CCI Rochefort et Saintonge et le 7 juillet 2017 pour la CCI La Rochelle.* »,

**Vu la délibération de l'Assemblée générale de la CCI Rochefort et Saintonge du 30 juin 2017** et la délibération de l'assemblée générale de la CCI La Rochelle du 7 juillet 2017 approuvant « *un accord de méthode en vue de la création de la CCI Charente-Maritime au terme de l'actuelle mandature en 2021 par rapprochement des CCI Rochefort & Saintonge et La Rochelle* »,

Considérant le processus préconisé par CCI France dans le *Guide des fusions des CCI territoriales et de région* (mise à jour en cours de l'édition 2016),

Autorise le Président à mener les études, recours à conseils et audits nécessaires.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 21 novembre 2019, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		15
Nombre de membres élus présents		15
Nombre de votants		15
Nombre de voix POUR	15	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président